

A l'attention des membres du Comité de quartier
n° 1
Le Bourg rive gauche – Plein Soleil - Hoirie

Dossier suivi par :
Pole Direction Générale
☎ : 04 76 50 47 85
mél : pole.dg@ville-voreppe.fr

Voreppe, le 8 octobre 2015

Madame, Monsieur,

Suite à la réunion du 15 septembre dernier, nous vous prions de trouver ci-après les premiers éléments de réponses apportés à la fiche navette que vous nous avez transmise.

Fiche navette n°1

- Limiter la vitesse à 30km/h rue de Plein soleil et poser les panneaux de limitation.

Réponse :

Après accord du comité de quartier et diffusion dans le Voreppe Emoi, un arrêté va être pris pour réglementer la vitesse à 30km/h, les panneaux vont être commandés et seront installés dès réception.

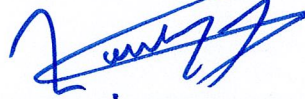
Dans l'attente de notre prochaine rencontre, nous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Angélique ALO-JAY



Conseillère municipale déléguée
au budget

Jean-Louis SOUBEYROUX



Adjoint chargé de la politique de la ville,
de la vie des quartiers, de la citoyenneté, de
la sécurité et de l'intercommunalité